PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 20 décembre 2023, à 19h46, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Michel Mendes, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h46.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-12-20.251 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2024

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2024

Madame Margaret Lavallée dépose un projet de Règlement qui aura notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation, les tarifs et les diverses compensations pour l'exercice financier 2024.

3. Cession relativement aux abribus et entente concernant le partage des tâches (Réseau de transport métropolitain)

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur des travaux publics, datée du 12 décembre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-12-20.252 DE SIGNER avec le Réseau de transport métropolitain (RTM) l'entente de cession relative aux abribus et concernant le partage des tâches : le maire, M. Denis Martin, est autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente et tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

4. **Démission d'un membre du conseil municipal – Monsieur Frédéric Berthiaume – Avis de la date de scrutin**

Le greffier avise le conseil municipal que le conseiller du district #4, monsieur Frédéric Berthiaume, lui a remis sa lettre de démission le 14 décembre 2023. Le greffier dépose la lettre de démission. Le poste de conseiller municipal du district #4 est en conséquence vacant.

Le greffier et président d'élection, M. Jacques Robichaud, avise le conseil que le scrutin de l'élection partielle est fixé au dimanche 3 mars 2024.

5. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 51.
Trois (3) citoyens questionnent le conseil.

6. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques